

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 596

présenté par
M. Leclerc et M. Bony

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, à la première phrase, après le mot :

« équilibre »,

insérer le mot :

« mathématique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'équilibre carbone doit être précisée, car formulée ainsi, elle pourrait uniquement entendre une notion de rapport de force. Le sens de cet amendement est de préciser que l'équilibre doit être entendu comme une égalité des deux aspects.